

9190580

COMMUNE DE CORRÈZE
AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **COMMUNE DE CORRÈZE**
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Attribution du lot : Lot 1 : DESAMANTAGE - Lot sans publicité ni mise en concurrence préalable
Titulaire du lot : SUBSTANCE
Date d'attribution : 11 décembre 2023
Attribution du lot : Lot 2 : DEMOLITIONS
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 3 : TERRASSEMENT - VRD
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 4 : GROS OEUVRE
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 5 : CHARPENTE BOIS - BARDAGE
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 6 : COUVERTURE
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 7 : SERRURERIE
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 9 : PLATERIE - PEINTURE
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 10 : CARRELAGE - FAIENCE
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 11 : AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 12 : ELECTRICITE
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 13 : PLOMBERIE - SANITAIRE
Sans suite.
Attribution du lot : Lot 14 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
Sans suite.

9190581

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'une consultation du public sera ouverte en mairie de Treignac, du 8 janvier 2024 au 5 février 2024 inclus (4 semaines), pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la Communauté de communes Vézère Mondolères Millersources, relatif à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes implantée sur le territoire de la commune de Treignac. Le dossier déposé, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sera instruit selon la procédure de l'enregistrement prévu conformément aux articles R. 512-46-11 et suivants du code de l'environnement.
Ce projet relève de la nomenclature des installations classées au titre de la rubrique suivante :
Rubrique : 2760-3 : Installation de stockage de déchets inertes - Régime : Enregistrement.
Les prescriptions générales applicables sont fixées par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
Le dossier (demande d'enregistrement) sera tenu à la disposition du public, du 8 janvier 2024 au 5 février 2024 inclus :
- sur le site internet «Les services de l'Etat en Corrèze» : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>
- en mairie de Treignac aux heures d'ouverture des services, à l'exception des jours fériés.
Le lundi de 13h30 à 17h30 - les mardis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - les jeudis et samedis de 09h00 à 12h00.
Le public pourra :
- consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet et tenu à sa disposition en mairie de Treignac, ou adresser ses observations au préfet ;
- soit par correspondance à monsieur le préfet de la Corrèze, bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham BP 250 19012 Tulle cedex,
- soit par courrier électronique à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courrier Consultation du public sur le projet de ISDI Treignac).
Ces observations doivent être transmises avant la fin du délai de consultation du public, soit le 5 février 2024 au plus tard.
Au regard de l'article L. 512-7 du code de l'environnement, à l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande. La décision susceptible d'intervenir est un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires, ou un arrêté préfectoral de refus.
Au fil et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis de consultation ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet «Les services de l'Etat en Corrèze» à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>.

9190357

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
OPH CORRÈZE HABITAT
SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE

9 avenue Alsace Lorraine
19015 TULLE
Tél. : 05 55 29 95 04
SIRET 27192721200024

Référence acheteur : 2310MOE ST CLEMENT
L'avis implique un marché public.
Objet : MOE POUR LA CREATION D'UN COMPLEXE À VOCATION SOCIALE, INTERGÉNÉRATIONNELLE ET COOPÉRATIVE ET CONSTRUCTION DE 7 PAVILLONS À SAINT-CLEMENT MAISON DU CHÂPITE P0664

Forme de marché : Procédure adaptée
Forme de l'offre : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS
Lot N° 02 - AMÉNAGEMENT GRANGE ET PARCELLE AL 377
Lot N° 03 - AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 18/01/24 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 15/12/2023

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

9190272

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRÉS-BORT
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
SUR PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de SAINT-BONNET-PRÉS-BORT, 26 Route de Bort, 19200 SAINT-BONNET-PRÉS-BORT. Tél : 05 55 94 80 41
Correspondant : Mme Céline ESCOURROLLE-ROULANT, Secrétaire AMO, Syndicat de la Diège, 19200 USSÈLE, tél. : 0555460090, courriel : roulant@la-diège.fr, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com>
Objet du marché : INSTALLATION GÉOTHERMIQUE SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX (Ecole - Mairie - Logements et cantine scolaire)
Prestations divisées en lots : oui
Lot 1 : VRD - MAÇONNERIE
Lot 2 : PLATERIE - ISOLATION - PEINTURE
Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 4 : CHAUFFERIE
Lot 5 : SONDES GÉOTHERMIQUES

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de l'ordre de service de démarrage
Modalités essentielles de financement : Cette opération est financée avec le soutien de l'Etat, de l'ADME et du Département.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 30 janvier 2024 à 12h00
Adresse auprès de laquelle le DCE peut être obtenu : <https://www.achatpublic.com/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/12/2023

9190104

AVIS AU PUBLIC
COMMUNE DE DONZENAC

Enquête publique en régularisation relative à l'aliénation d'une partie de l'impassé du Four à Travassac
Par arrêté du 15 décembre 2023,
Le Maire de Donzenac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en régularisation relative à l'aliénation d'une partie de l'impassé du Four à Travassac.
Madame Mary-Lyse BAUDOUX-PLAS, retirée de la Fonction Publique de l'Etat, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du 09 au 23 janvier 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions, sur le registre ou les adresser soit :
- Par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : mairie@donzenac19.fr
- Ou par écrit à : Madame Mary-Lyse Baudoux-Plas, Commissaire-Enquêteur, Mairie, Place Jacques Chirac, 19270 Donzenac.
Le 09 janvier 2024 de 9h à 12h et le 23 janvier 2024 de 13h30 à 17h30.
Son rapport et ses conclusions, transmis dans un délai de 1 mois à expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie et consultables aux horaires habituels d'ouverture susmentionnés.

9190254

COMMUNE DE GIMEL-LES-CASCADES (CORREZE)
FUTURE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ
AVIS DE DÉPÔT
en mairie de l'arrêté instituant le périmètre provisoire de la Zone d'Aménagement Différé dite du «PUY LEVADOUR»

L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2023 instituant le périmètre provisoire de la future Zone d'Aménagement Différé dite du «Puy Levadour», sur le territoire de la commune de Gimel-les-Cascades, ainsi que le plan délimitant ce périmètre sont déposés à la mairie de Gimel-les-Cascades depuis le 14 décembre 2023.
Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.
Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 213-2 du code de l'urbanisme, toute aliénation visée à l'article L. 213-1 du même code est subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le propriétaire à la mairie de Gimel-les-Cascades. Les formes de la procédure applicable en la matière sont définies par les articles R. 213-5 à R. 213-13 du code de l'urbanisme.
A Gimel-les-Cascades, le 15 décembre 2023
Le Maire, Alain SENTIER

9190091

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MAIRIE DE BRIVE

M. Frédéric Soulier - Maire
Place Jean Charbonnel
BP 60433
19312 Brive
Tél. : 05 35 92 39 39
SIRET 21190310900018

Référence acheteur : 2023_12_04_0928

L'avis implique un marché public
Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ombrières de parking.
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 16/01/24 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 14/12/2023

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

À cet emplacement, votre publicité
aurait été **VUE** par 45000 lecteurs

Contactez Corole
06 85 30 41 63
corole@loviecorrezienne.com

Destination Santé

Noël : la dinde aux marrons est-elle diététique ?

Commençons par la dinde en tant que telle. Savez-vous que sa chair n'est pas grasse du tout ? Même si on y trouve toujours un peu de graisse (très exactement 6% de la masse totale de chair), elle est riche en acides gras protecteurs. Sa viande contient aussi des acides aminés essentiels, du fer, du phosphore et de la vitamine B. Enfin comme elle est très peu salée, elle sera recommandée aux hypertendus et aux cardiaques.

Pour l'accompagner, vous avez le choix entre les pommes ou les marrons. La pomme contient des fibres et combat la constipation. Elle est aussi anti-diarrhéique et diurétique, elle coupe la faim et fait baisser le taux de cholestérol. Mais attendons-nous davantage sur les marrons, fruit « star » de l'hiver. Sachez qu'il est particulièrement riche en vitamines. En vitamines B notamment, et même en vitamine C. Il renferme aussi une quantité importante de fibres et de sels minéraux comme le calcium et le potassium. Et même s'il est riche en glucides, le marron conserve d'indéniables qualités nutritives.

En effet, les deux produits se ressemblent. Mais si les châtaignes sont comestibles, les marrons d'Inde sont eux toxiques, et peuvent entraîner des troubles digestifs tels que des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements ou des irritations de la gorge...

Si vous les ramassez vous-même, comment faire la différence ? Tout commence par les lieux de cueillette. Les châtaignes se ramassent dans les bois, les forêts ou les vergers. En revanche, dans les villes, dans les parcs ou les jardins publics, ce sont des marrons d'Inde ! Vous pouvez aussi observer la bogue, la capsule qui renferme le fruit. Celle des châtaignes est brune, hérissée de nombreux et longs piquants, et contient 2 à 3 châtaignes à la fois, plutôt petites, aplaties et triangulaires. Celle des marrons d'Inde est en revanche verte, épaisse, pourvue de petits pics espacés et courts, et contient généralement un seul marron, gros et arrondi.

destinationsonste